

## Lettre de Charles de Gaulle à Lyndon B. Johnson (7 mars 1966)

**Légende:** Le 7 mars 1966, le général de Gaulle, président de la République française, adresse au président américain Lyndon B. Johnson une lettre pour l'informer de la décision de la France de recouvrer l'entier exercice de sa souveraineté sur le sol national et de son intention de retirer ses forces des commandements intégrés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

**Source:** GAULLE, Charles de. Lettres, notes et carnets (janvier 1964-juin 1966). Paris: Plon, 1987. 366 p. ISBN 2-259-01581-6.

**Copyright:** (c) Editions Plon

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_charles\\_de\\_gaulle\\_a\\_lyndon\\_b\\_johnson\\_7\\_mars\\_1966-fr-d97bf195-34e1-4862-b5e7-87577a8c1632.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_charles_de_gaulle_a_lyndon_b_johnson_7_mars_1966-fr-d97bf195-34e1-4862-b5e7-87577a8c1632.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/09/2012

## Lettre de Charles de Gaulle à Lyndon B. Johnson (7 mars 1966)

Cher monsieur le président,

Notre Alliance atlantique achèvera dans trois ans son premier terme. Je tiens à vous dire que la France mesure à quel point la solidarité de défense ainsi établie entre quinze peuples libres de l'Occident contribue à assurer leur sécurité et, notamment, quel rôle essentiel jouent à cet égard les États-Unis d'Amérique. Aussi, la France envisage-t-elle, dès à présent, de rester, le moment venu, partie au Traité signé à Washington le 4 avril 1949. Cela signifie, qu'à moins d'événements qui, au cours des trois prochaines années, viendraient à changer les données fondamentales des rapports entre l'Est et l'Ouest, elle serait, en 1969 et plus tard, résolue, tout comme aujourd'hui, à combattre aux côtés de ses alliés au cas où l'un d'entre eux serait l'objet d'une agression qui n'aurait pas été provoquée.

Cependant, la France considère que les changements accomplis ou en voie de l'être, depuis 1949, en Europe, en Asie et ailleurs, ainsi que l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces, ne justifient plus, pour ce qui la concerne, les dispositions d'ordre militaire prises après la conclusion de l'alliance soit en commun sous la forme de conventions multilatérales, soit par accords particuliers entre le gouvernement français et le gouvernement américain.

C'est pourquoi la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements « intégrés » et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN. Il va de soi que, pour l'application de ces décisions, elle est prête à régler avec les gouvernements alliés et, en particulier, avec celui des États-Unis, les mesures pratiques qui les concernent. D'autre part, elle est disposée à s'entendre avec eux quant aux facilités militaires à s'accorder mutuellement dans le cas d'un conflit où elle s'engagerait à leurs côtés, et quant aux conditions de la coopération de ses forces et des leurs dans l'hypothèse d'une action commune, notamment en Allemagne.

Sur tous ces points, cher monsieur le président, mon gouvernement va donc prendre contact avec le vôtre. Mais, afin de répondre à l'esprit d'amicale franchise qui doit inspirer les rapports entre nos deux pays et, permettez-moi de l'ajouter, entre vous et moi, j'ai tenu, tout d'abord, à vous indiquer personnellement pour quelles raisons, dans quel but et dans quelles limites la France croit devoir, pour son compte, modifier la forme de notre alliance sans en altérer le fond.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher monsieur le président, les assurances de ma très haute considération et l'expression de mes très cordiaux sentiments.

Charles de GAULLE.